

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 29 janvier 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026
Date d'affichage : 23 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 14

Etaient présents : Mme MOISAN, M CALLIOT, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M CHOLET pouvoir à M FAUDIERE, Mme CUCULI

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

Mme MARTIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2026-2-003 : Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention de mise à disposition du Bureau d'Information Touristique avec la Société Publique Locale « Dinan- Cap Fréhel Tourisme »

Madame MOISAN expose à l'assemblée qu'une convention a été élaborée en concertation avec la Société Publique Locale « Dinan-Cap Fréhel Tourisme » concernant la mise à disposition de locaux pour l'installation du Bureau d'Information Touristique dans le bâtiment nouvellement créé Allée des Acacias à Fréhel.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'occupation partagée du Bureau d'Information Touristique de Fréhel – Sables d'Or les Pins conformément au projet annexé à la présente délibération, **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,


Caroline MARTIN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 30 janvier 2026

Le Maire,

Michèle MOISAN



Convention d'Occupation Partagée du Bureau d'Information Touristique de Fréhel – Sables d'Or-les-Pins

Entre

La commune de Fréhel, dont le siège social se situe sis rue des Ormes à Fréhel (22240), enregistrée sous le numéro SIREN N° 212201792, représentée par sa maire, Madame Michèle MOISAN dûment autorisée aux présentes suivant délibération n°2026-2-003 du 29 janvier 2026 du conseil Municipal, ci-après dénommée « la commune de Fréhel »

Et

La Société Publique Locale (SPL) Dinan-Cap Fréhel Tourisme, dont le siège social se situe sis 9, rue du Château à Dinan (22100), enregistrée sous le numéro SIREN N° 988773941, représentée par son Président-Directeur-Général, Monsieur Didier LECHIEN, dûment autorisé, suivant délibération de délégation de pouvoirs par le Conseil d'Administration, ci-après dénommée « Dinan-Cap Fréhel-Tourisme »

Préambule

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme » transférée à Dinan Agglomération, la Commune de Fréhel a engagé la construction d'un nouveau bâtiment destiné notamment à accueillir le Bureau d'Information Touristique (BIT) de Fréhel – Sables-d'Or-les-Pins.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'occupation, d'utilisation et de gestion des espaces mis à disposition de Dinan-Cap Fréhel Tourisme au sein de ce bâtiment, ainsi que les responsabilités respectives de la Commune et de Dinan-Cap Fréhel Tourisme.

Elle s'inscrit dans la volonté commune :

- D'offrir un accueil touristique de qualité,
- De mutualiser les moyens afin d'optimiser le fonctionnement du site,
- De garantir une utilisation harmonieuse et efficiente des locaux,
- De préciser les règles d'entretien, de maintenance et de répartition des charges.

La Commune de Fréhel demeure propriétaire du bâtiment et des équipements qui en dépendent. Dinan-Cap Fréhel Tourisme bénéficie d'un droit d'usage gratuit pour l'exercice de ses missions touristiques, dans les conditions prévues par la présente convention.

Article 1 – Objet de la mise à disposition

La Commune de Fréhel met à disposition de Dinan-Cap Fréhel Tourisme une partie du bâtiment situé Allée des Acacias, destiné à accueillir le Bureau d'Information Touristique afin d'accueillir, informer, conseiller, promouvoir, coordonner l'offre, commercialiser et mettre en œuvre l'accueil numérique sur le territoire.

Cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit, afin de permettre l'exercice des missions touristiques relevant de l'intercommunalité.

La mise à disposition n'entraîne aucun transfert de propriété :

- Les biens immobiliers et mobiliers appartenant à la Commune demeurent la propriété de la Commune de Fréhel.
- Dinan-Cap Fréhel Tourisme bénéficie d'un simple droit d'usage, limité à l'exercice des missions prévues par la compétence touristique.

L'exploitation des locaux est assurée sous la responsabilité de Dinan-Cap Fréhel Tourisme, qui s'engage à en faire un usage conforme à leur destination et à respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de tranquillité définies par la Commune de Fréhel.

Article 2 – Description des biens mis à disposition

2.1 Immobilier

La mise à disposition ne concerne qu'une partie du bâtiment, l'autre partie étant à l'usage exclusif de la commune de Fréhel. Les locaux concernés par la mise à disposition comprennent une surface d'environ **309 m²**, répartie entre :

- Un espace d'accueil et d'information du public de 90,5 m²
- Des zones de travail pour les agents du BIT : un back office de 22,5 m², une phone box de 7 m²
- Un sas de 6 m² et un espace de stockage de 12,5 m²,
- Une salle de pause de 18,5 m²
- Des sanitaires (4m²) et espaces techniques associés (dégagement de 5,5 m² et ménage de 3 m²).

Le tout pour une surface totale et approximative de 169,5 m².

Les surfaces et affectations sont décrits dans le plan annexé à la présente convention (Annexe 1).

La mise à disposition comprend également :

- Les installations techniques participant au fonctionnement des espaces (électricité, chauffage, ventilation, éclairage, réseaux internes),
- Le mobilier appartenant à la Commune de Fréhel est identifié dans le carnet de mobilier (Annexe 1),
- Les équipements installés dans le cadre de l'accueil touristique le cas échéant.

2.2 Mobilier

L'immeuble sera mis à disposition libre de tout mobilier. Dinan-Cap Fréhel Tourisme pourvoira au garnissement des locaux conformément à l'exercice des activités qui y seront exercées.

Dinan-Cap Fréhel Tourisme installe, sous sa responsabilité, les équipements complémentaires nécessaires à l'activité du BIT. Toute modification des installations existantes ou tout aménagement impactant le bâti doit faire l'objet d'une validation préalable de la Commune de Fréhel.

Article 3 – Conditions d'Occupation

Dinan-Cap Fréhel Tourisme utilise les espaces mis à disposition pour l'exploitation du Bureau d'Information Touristique (BIT) ainsi que pour toute action relevant de ses missions d'accueil, de conseil, de boutique, de promotion et de valorisation touristique du territoire, de bureaux.

L'usage des locaux est assuré durant les plages horaires définies conjointement par les deux parties, en cohérence avec :

- Les besoins opérationnels du BIT,
- Les périodes d'ouverture au public,

- Les obligations de service liées à la fréquentation touristique.

L'accès des agents de Dinan-Cap Fréhel Tourisme au bâtiment est assuré via les dispositifs retenus par la Commune de Fréhel (clés). Toute reproduction non autorisée est interdite.

La Commune de Fréhel conserve un droit d'accès aux locaux mis à disposition pour :

- Des interventions de maintenance,
- Des opérations de sécurité ou de contrôle réglementaire,
- Des situations d'urgence.

Sauf nécessité impérieuse, ces interventions font l'objet d'une information préalable adressée à Dinan-Cap Fréhel Tourisme.

Toute modification permanente de l'organisation interne, de l'affectation des pièces ou des horaires d'occupation doit être validée par écrit par les deux parties.

Article 4 – Modalités de répartition des charges et d'entretien des locaux

4.1 Répartition des charges

Le bâtiment est doté de compteurs dédiés, à l'exception du chauffage et des installations électriques. Chacune des parties réglera donc elle-même les autres consommations de fluides de la partie du bâtiment qui lui est affectée.

Le reste des charges qui ne peut être divisé (électricité) fera, quant à lui, l'objet d'une répartition fixée comme suit :

-80 % pour Dinan-Cap Fréhel Tourisme

-20 % pour la commune de Fréhel

Charges spécifiques BIT

Sont à la charge exclusive de Dinan-Cap Fréhel Tourisme :

- Le mobilier et les équipements nécessaires à l'accueil touristique ;
- Les abonnements numériques, téléphoniques et services associés ;
- L'abonnement et les consommations d'eau propres à l'espace avec compteur dédié ;
- Les prestations de nettoyage ;
- L'assurance du bâtiment en tant qu'occupant et assurance responsabilité civile.

4.2 Entretien et réparation des locaux

I. Obligations de Dinan-Cap Fréhel Tourisme

Dinan-Cap Fréhel Tourisme assure l'entretien courant des locaux mis à disposition, notamment :

- Le maintien en propreté des espaces intérieurs et extérieurs (dallage côté accueil principal allée des Accacias au droit des locaux mis à disposition), ainsi que les vitreries ;
- L'entretien du mobilier et matériel dont elle est propriétaire ;
- Les réparations relevant de l'usure normale liée à l'activité.

Elle supporte également les réparations rendues nécessaires par l'usage anormal des locaux ou par toute dégradation imputable à son personnel ou à ses prestataires.

II. Obligations de la Commune de Fréhel

La Commune de Fréhel assure les interventions relevant de la structure et des équipements du bâtiment, notamment :

- Les réparations importantes (toiture, murs porteurs, menuiseries extérieures) ;
- La maintenance et le remplacement des installations techniques communes ;
- Les travaux de sécurité incendie et conformité réglementaire ;
- Les réparations liées à la vétusté ou à la mise aux normes du bâtiment.

III. Procédures d'intervention

Toute anomalie ou défaillance constatée est signalée sans délai par Dinan-Cap Fréhel Tourisme.

Article 5 – Durée et fin de la mise à disposition

La durée de la présente mise à disposition correspond à la durée de l'exercice de la compétence « Promotion du Tourisme » par Dinan Agglomération.

Par conséquent, ladite mise à disposition peut prendre fin dans plusieurs situations :

- Perte de l'intérêt communautaire de l'équipement
- Retrait de la commune de Fréhel de la Communauté d'agglomération
- Dissolution de la Communauté d'agglomération

En cas de survenance de l'un de ces évènements précités, la mise à disposition prendra fin, et la Commune de Fréhel recouvrera l'ensemble des droits et obligations sur les biens.

Article 6– Avenant

Toute modification des présentes clauses fera l'objet d'un avenant au présent procès-verbal, soumis à délibérations concordantes du Conseil Municipal de la Commune de Fréhel et du Conseil d'Administration de la SPL Dinan-Cap Fréhel Tourisme, sauf délégation de pouvoirs prévue à cet effet au profit d'une personne habilitée.

Article 7– Litiges

En cas de litige lié à l'exécution de cette convention, les parties décident de rechercher un règlement à l'amiable préalablement à tout recours contentieux.

En cas d'échec, les litiges relèveront du tribunal administratif de Rennes.

A Fréhel le 30 janvier 2026

Pour la commune de Fréhel

La Maire

Michèle MOISAN

Pour la SPL Dinan-Cap Fréhel Tourisme

Le Président Directeur Général

Didier LECHIEN

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE

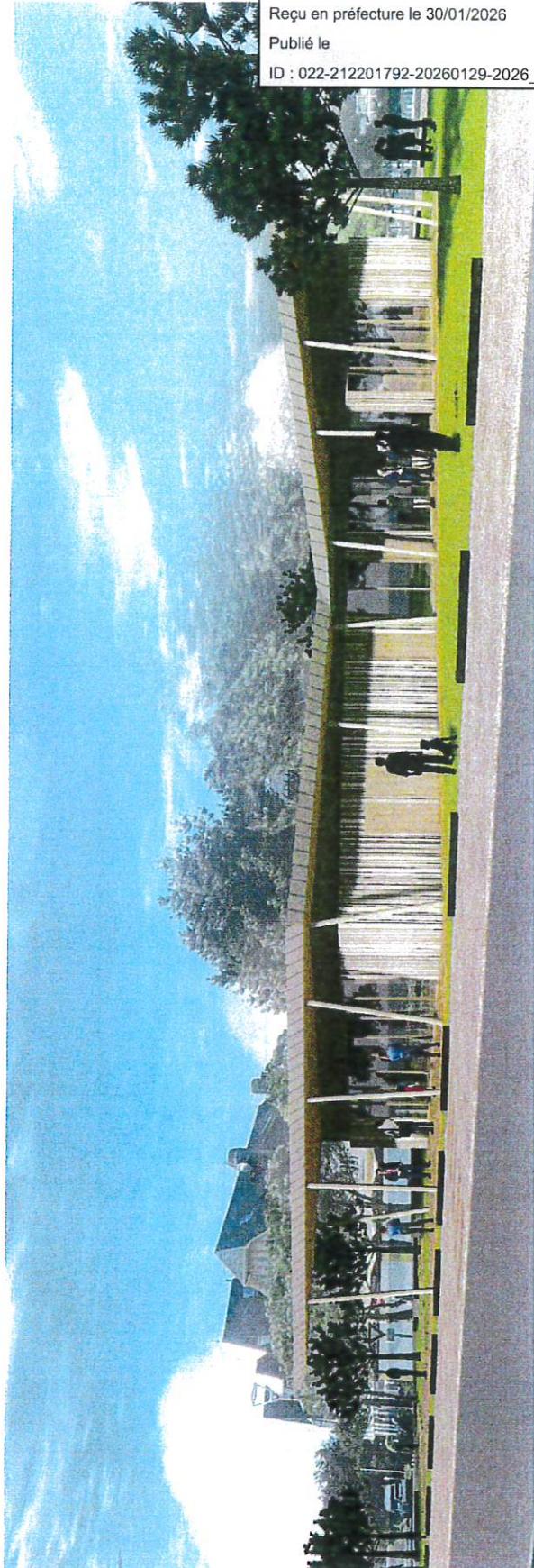
Liste des documents annexés :

Annexe 1 – Plan du Bâtiment comprenant le Bureau d'Information Touristique et détail du mobilier.

Le plan du bâtiment présente la répartition des espaces : zone d'accueil, bureaux, réserve, sanitaires, espaces techniques. Il sert de référence pour localiser les zones mises à disposition ainsi que le mobilier.

CARNET DE MOBILIER

COMMUNE DE FREHEL
CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A SABLES D'OR LES PINS



Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE

SABA
ARCHITECTES

CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A FREHEL - SABLES D'OR LE
DOSSIER 230301 CHANTIER IND. A
30/09/2025
306.1 CARNET DE MOBILIER - LOT AGENCEMENT

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

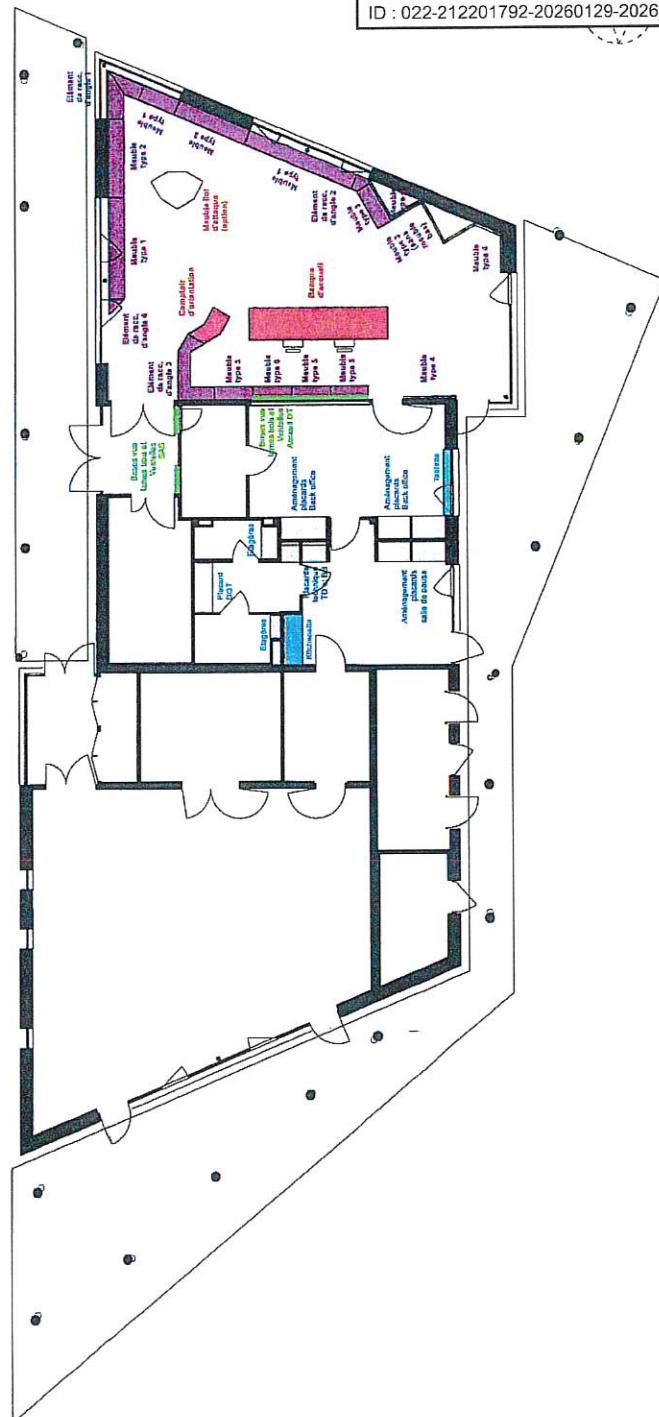
ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE

Repérage du mobilier

CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A FIREHEL - SABLES D'OR LE
30/09/2025 **306.2** **PLAN DE REPÉRAGE DU MOBILIER**

DOSSIER 230301 CHANTIER IND. A

30/09/2025



SÅBÅ

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

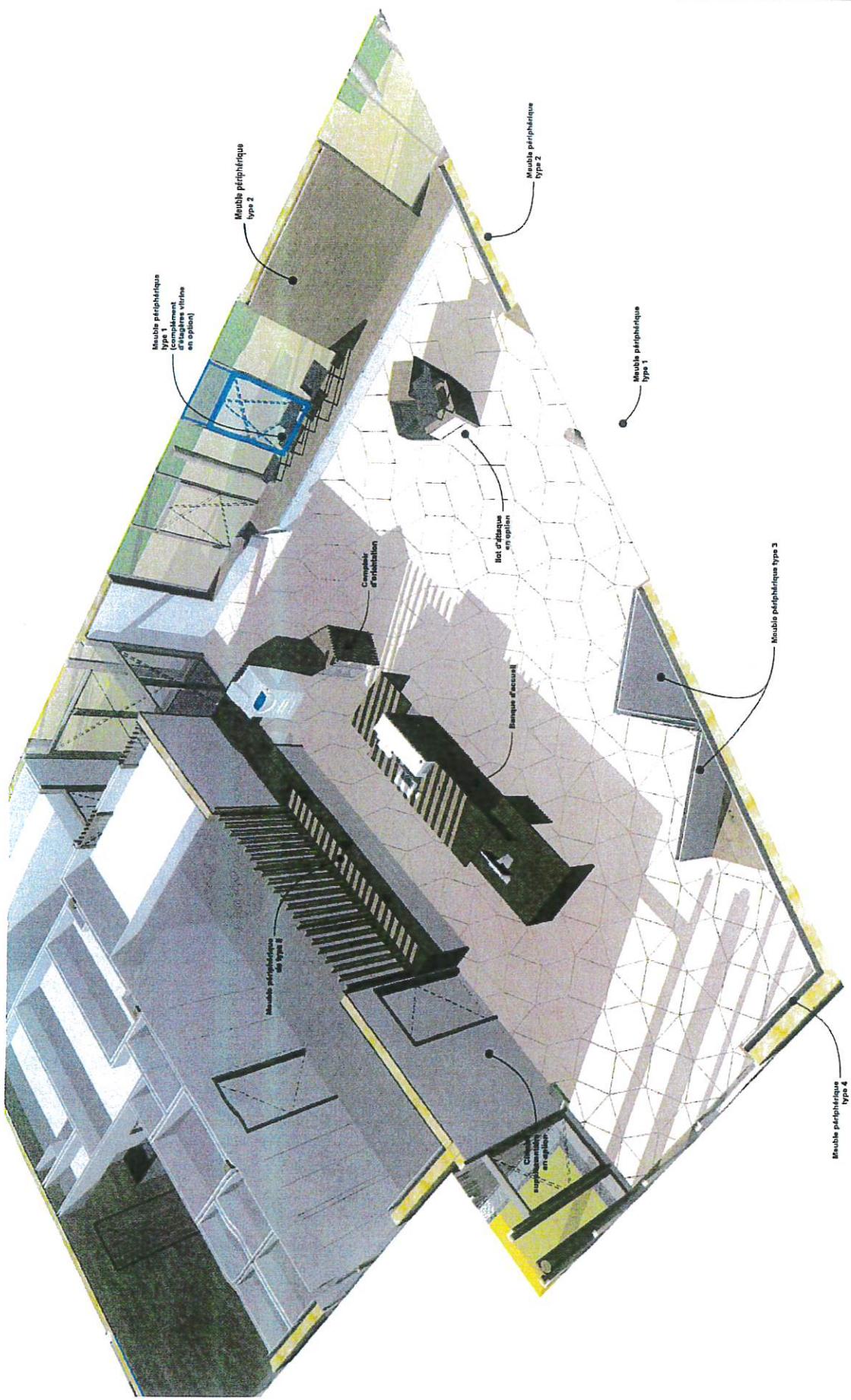
Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE

CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A FREHEL - SABLES D'OR LE
DOSSIER 230301 CHANTIER IND.A 30/09/2025 306.3 VUE 3D

SABA
aRchitecte

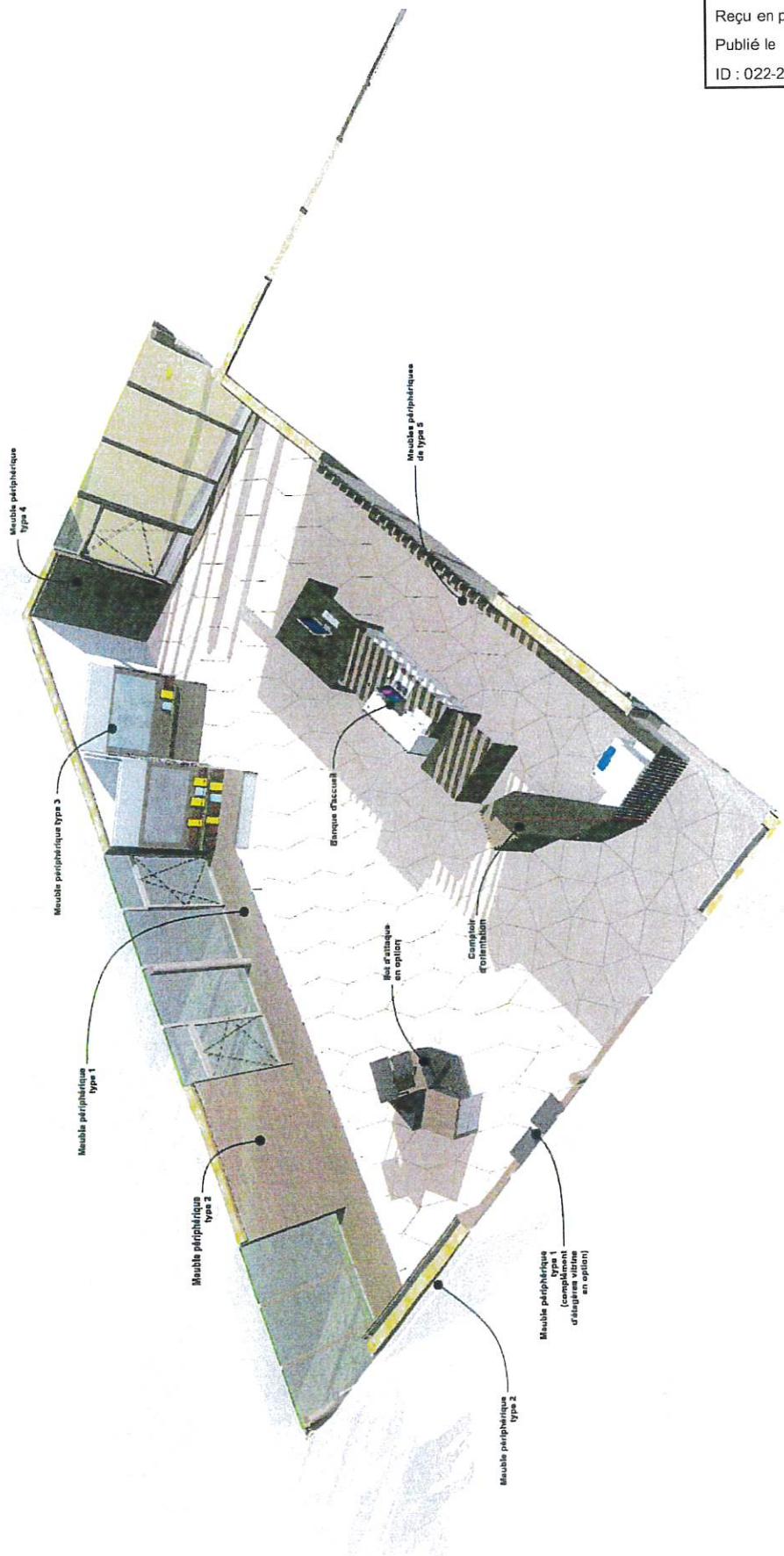


Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE



CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A FRELH - SABLES D'OR LE

DOSSIER 230301 CHANTIER IND. A 30/09/2025

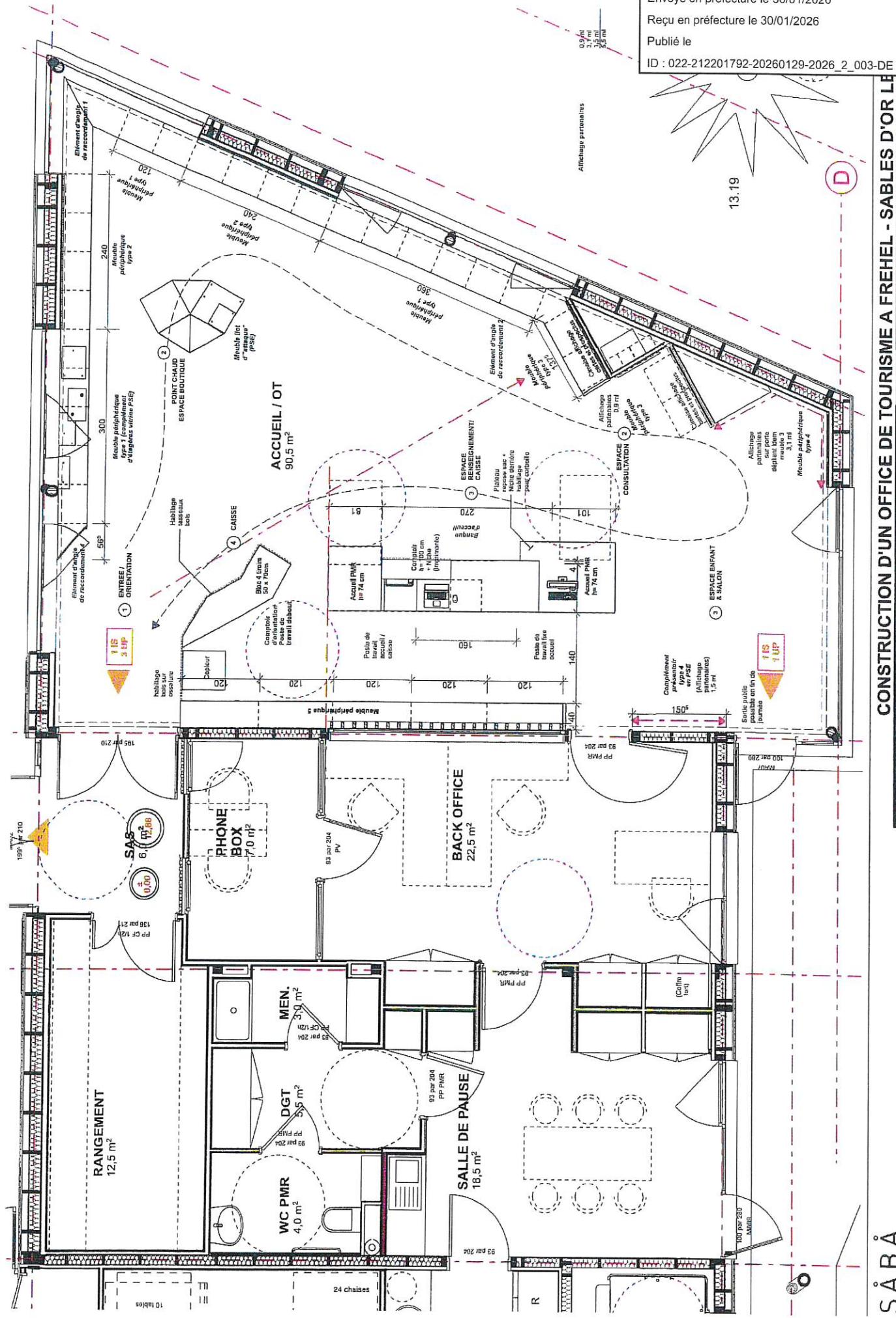
SABA ARCHITECTES

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE



CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A FRELÉ - SABLES D'OR LE

DOSSIER 230301 CHANTIER IND.A

30/09/2025

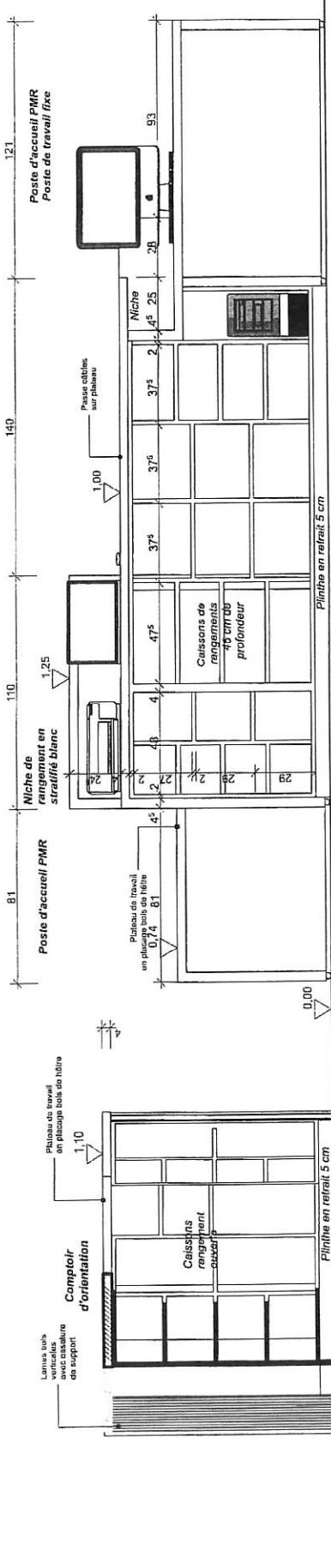
306,5 PLANS DE MOBILIER

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE

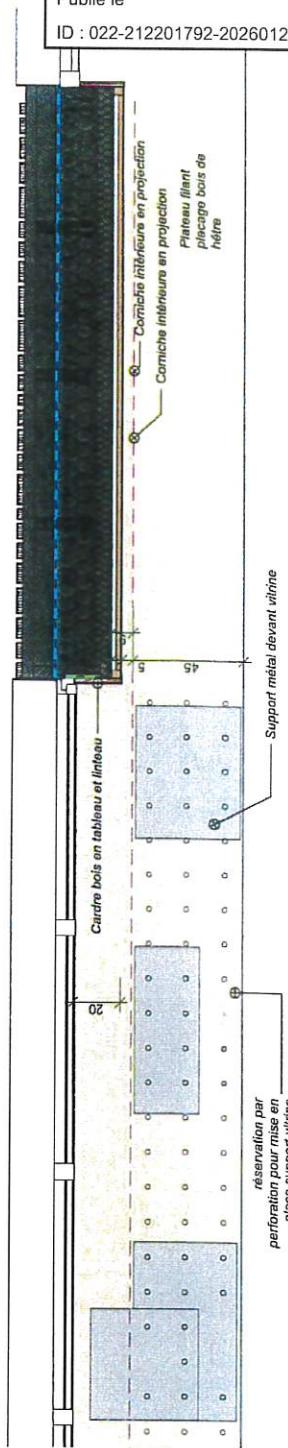
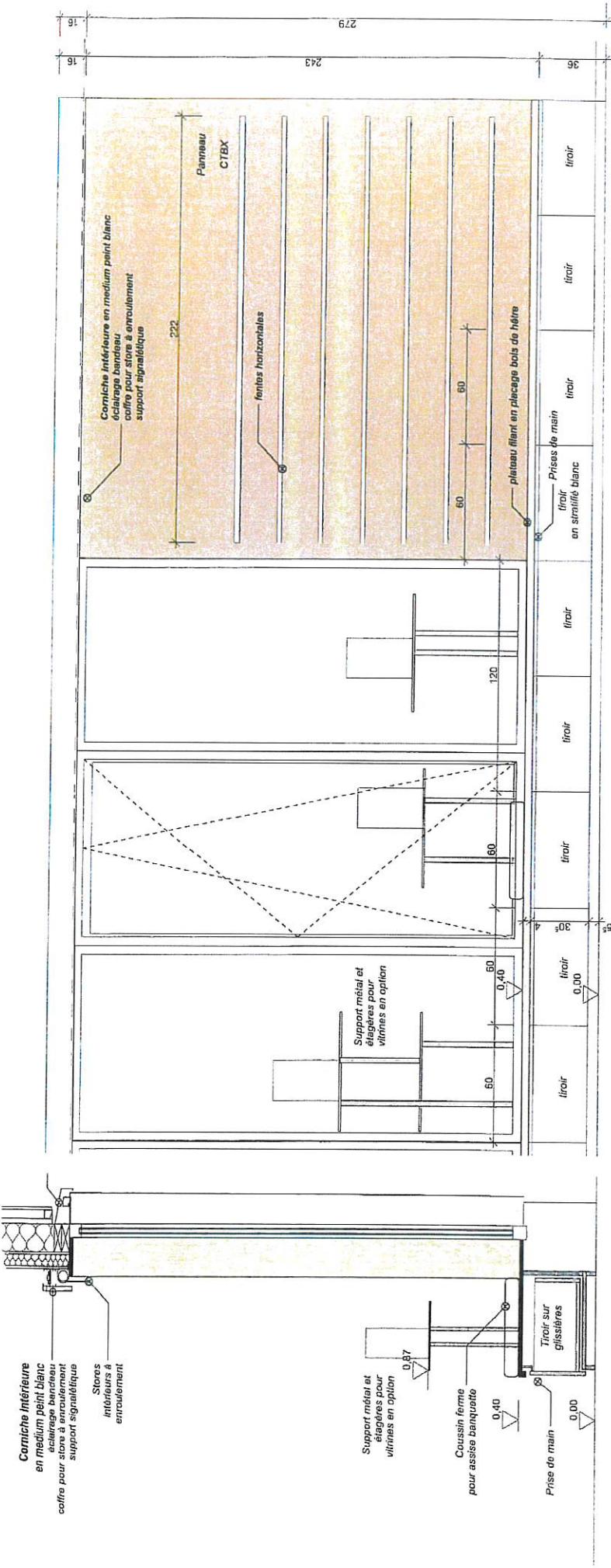


Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE



MEUBLE PERIPHERIQUE 1

CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A FRELÉ - SABLES D'OR LE

DOSSIER 230301 CHANTIER IND.A

30/09/2025

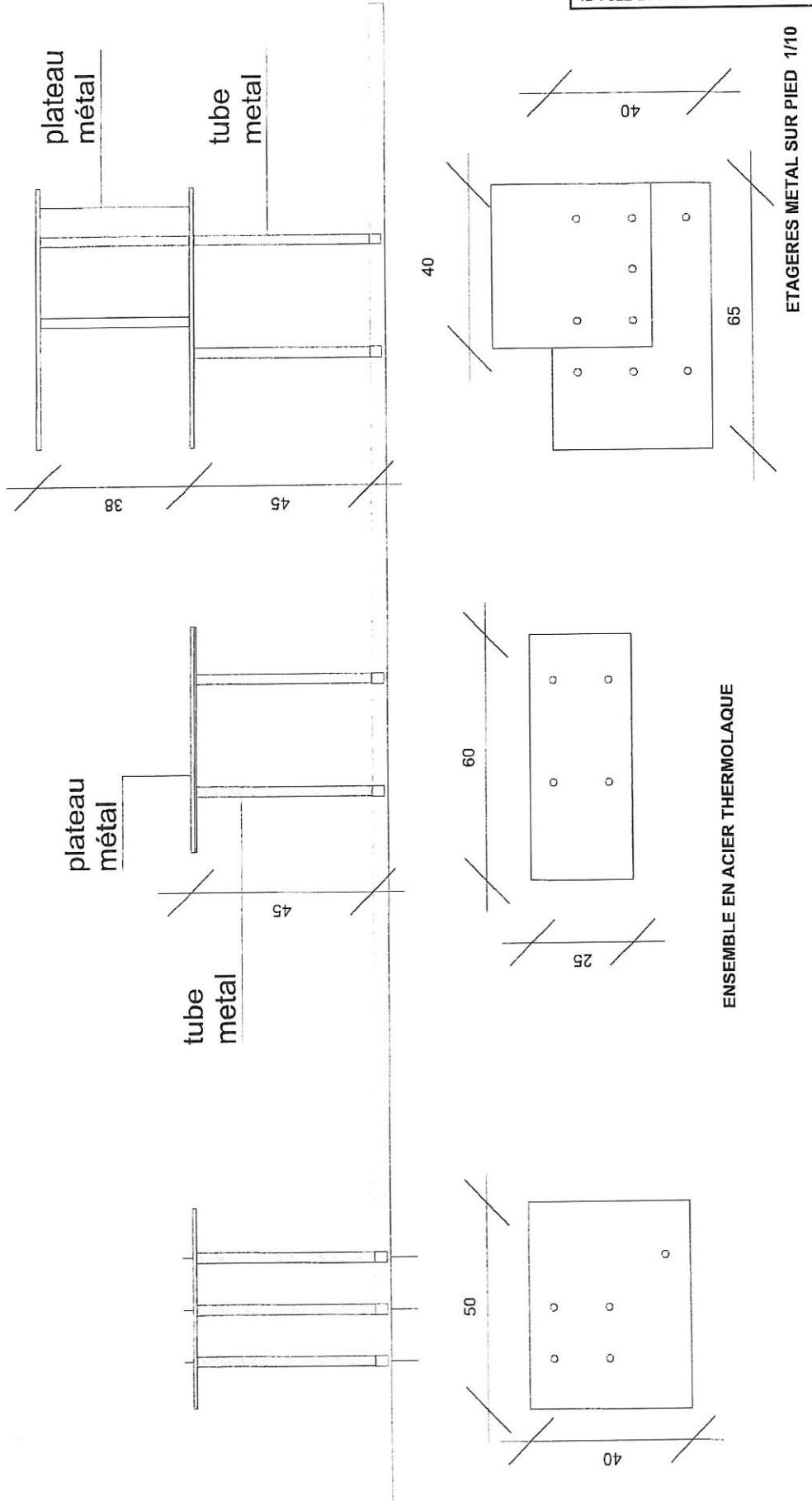
SÅBÅ
ARCHITECTES

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

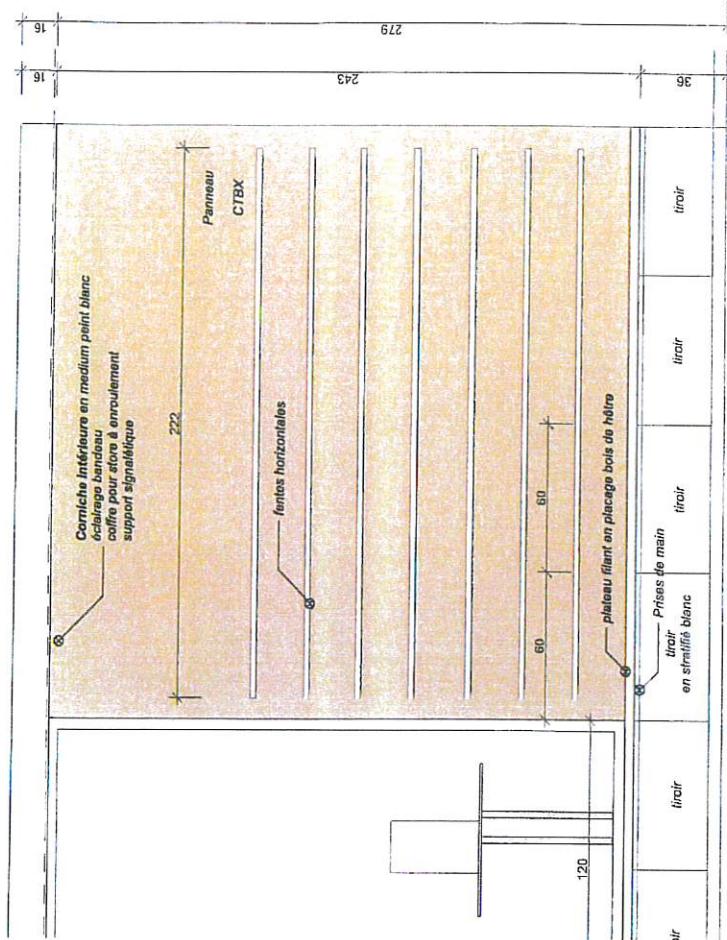
Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE



CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A FREHEL - SABLES D'OR LE
DOSSIER 230301 CHANTIER IND. A 30/09/2025

SÀBA

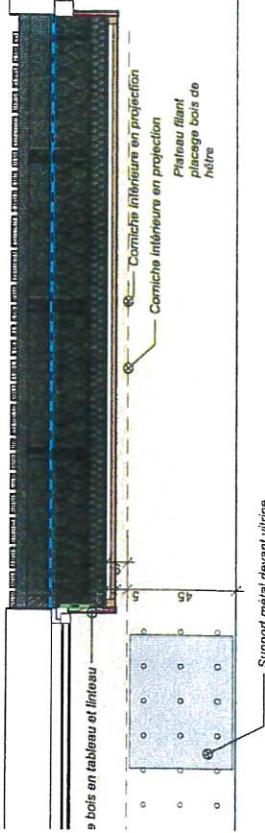


Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE

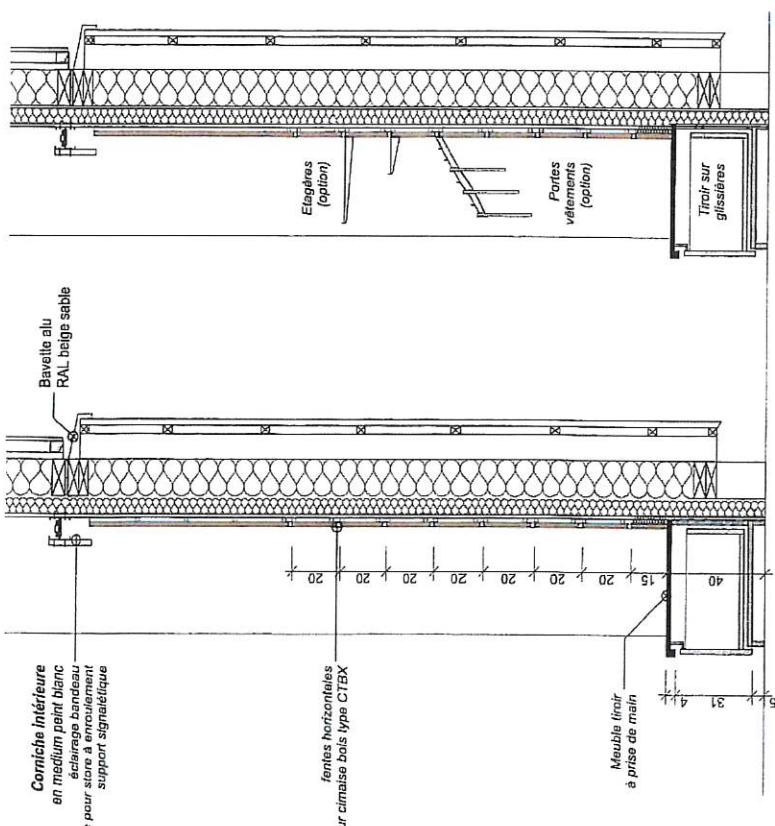


MEUBLE PERIPHERIQUE 2

306.9 MEUBLES PERIPHERIQUES 2

30/09/2025

DOSSIER 230301 CHANTIER IND.A

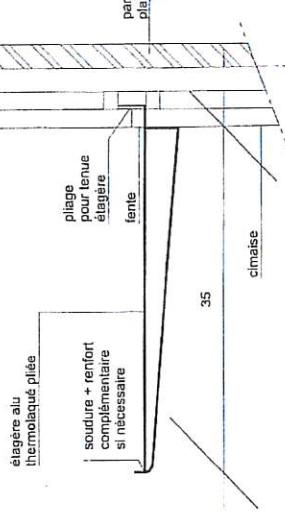
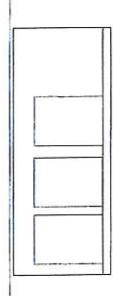
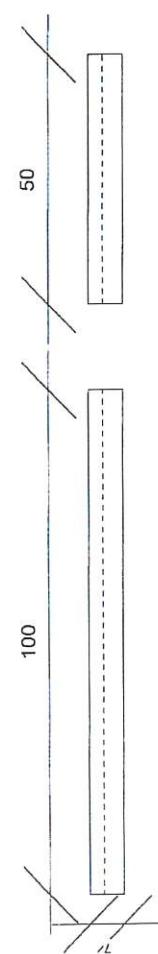


Envoyé en préfecture le 30/01/2026

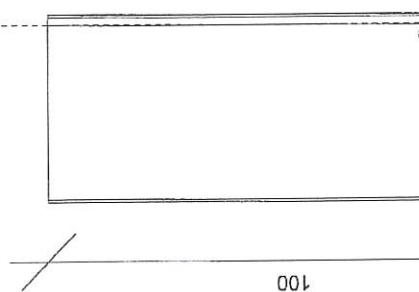
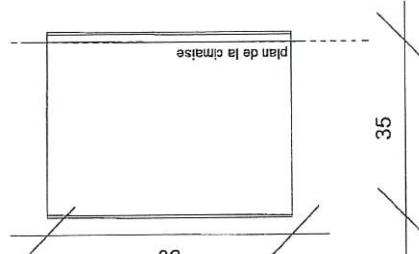
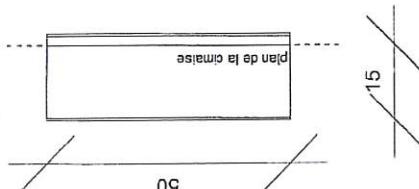
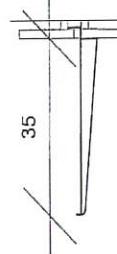
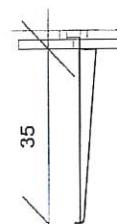
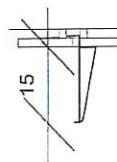
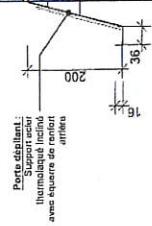
Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE



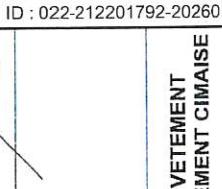
COUPE DE PRINCIPE ETAGERE1/5



Détail porte brochure 1/10 1:10

PLANS 1/10

ETAGERES METAL AMOVIBLES
EQUIPEMENT CIMAISE 1/10



32

PORTE VETEMENT
EQUIPEMENT CIMAISE

MEUBLE PERIPHERIQUE 2

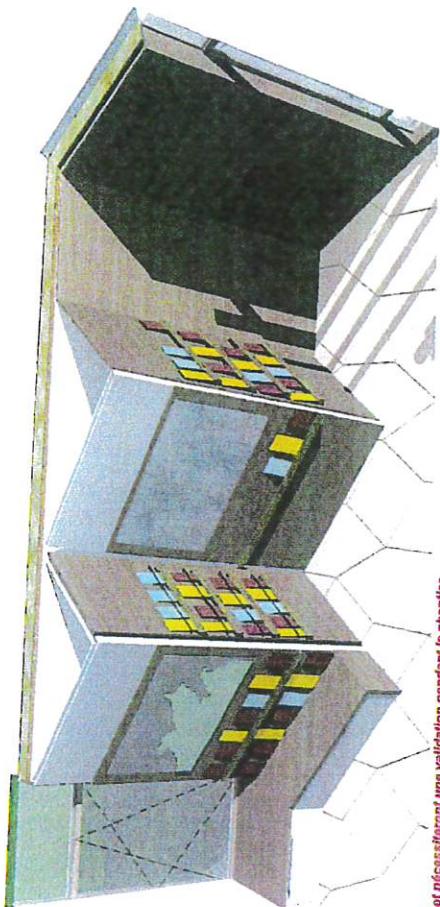
CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A FREHEL - SABLES D'OR LE

DOSSIER

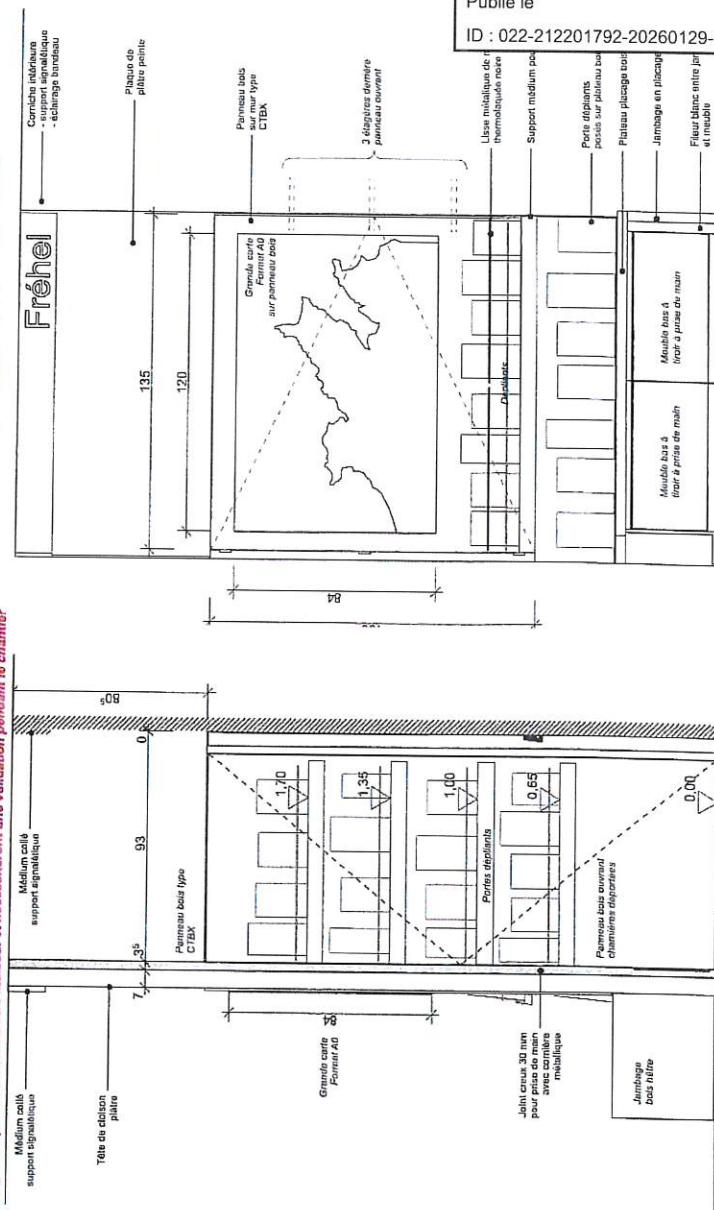
230301 CHANTIER IND.A

30/09/2025

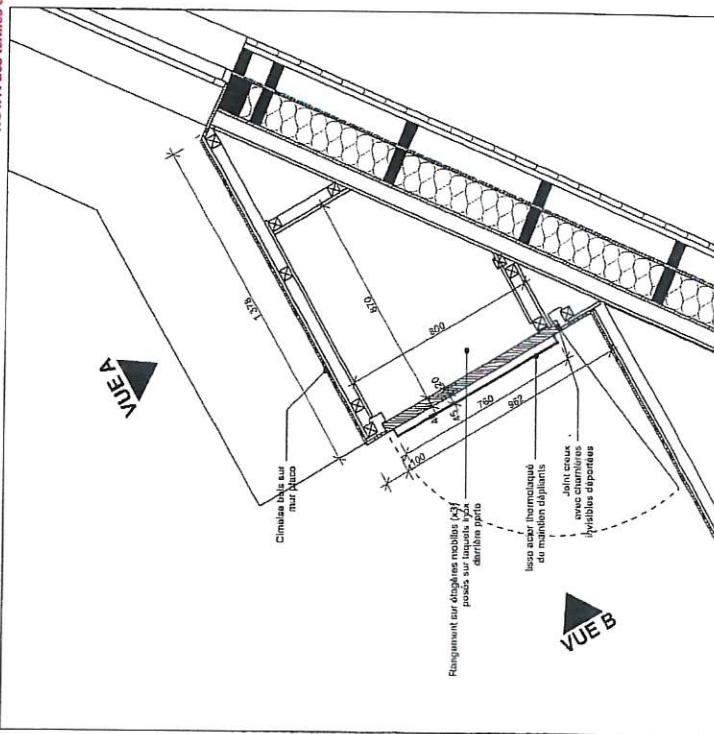
EQUIPEMENT MEUBLES PERIPHERIQUES



NOTA : Les termes de la signalétique est donnés à titre indicatif et nécessiteront une validation devant le chantier



DETALLI PIAN MEIRI E 3



SÅBÅ
ARCHITECTES

CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A FREHEL - SABLES D'OR LE

30/09/2025

CHANTIER IND. A

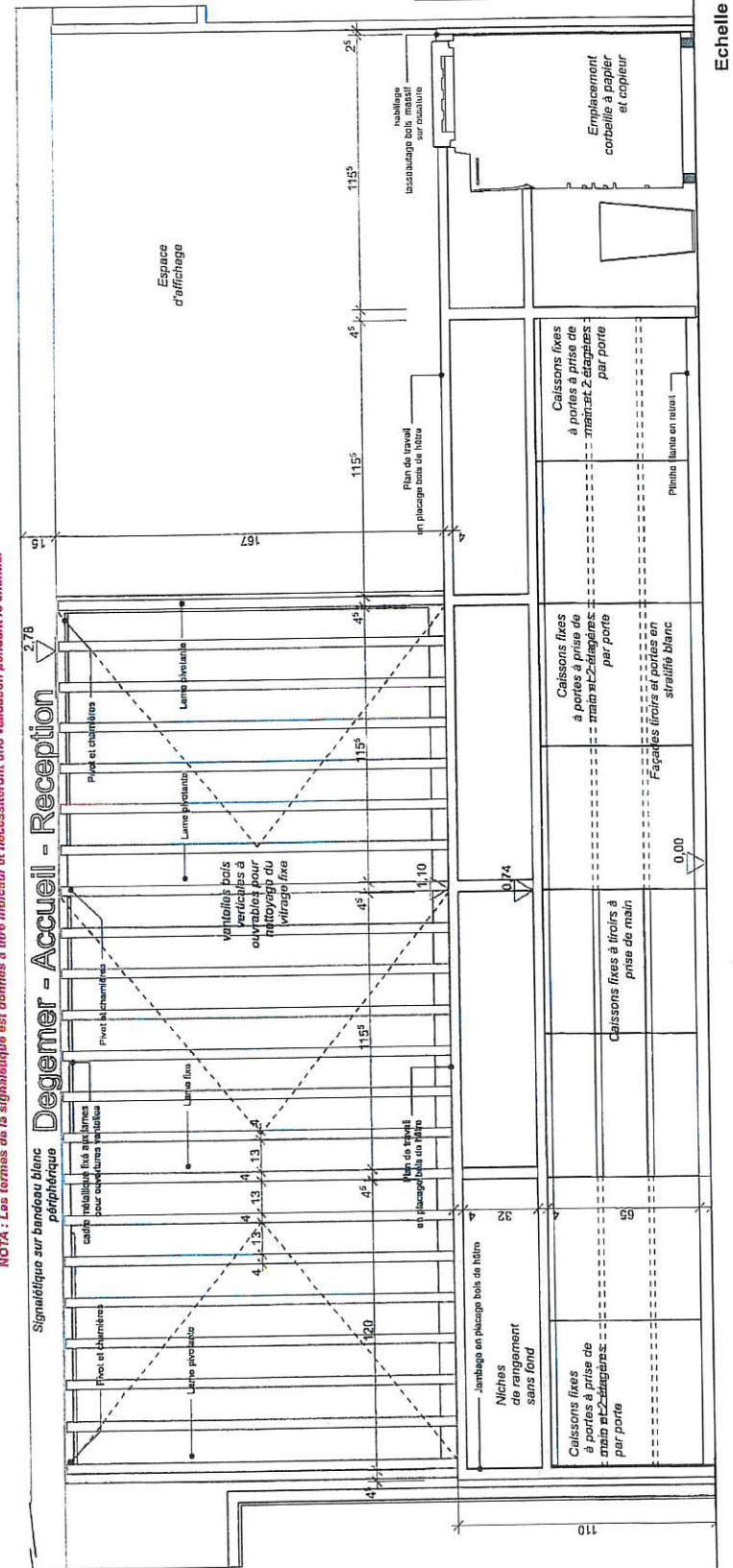
DOSSIER 230301

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE



Echelle

CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A FREHEL - SABLES D'OR LE 15 SEPTEMBRE 1985

30/09/2025

CHANTIER IND. A

00000000000000000000000000000000

SABA

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

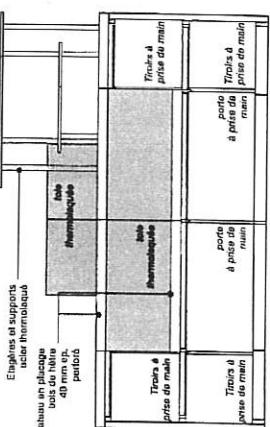
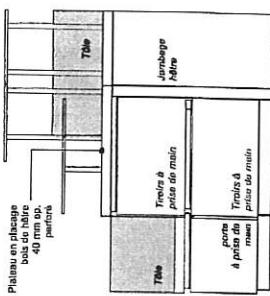
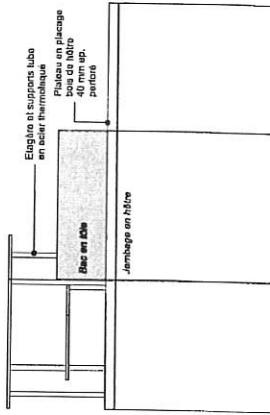
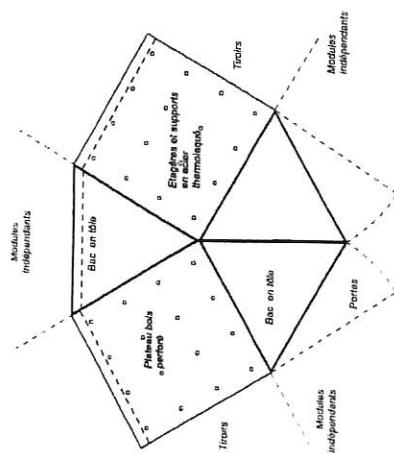
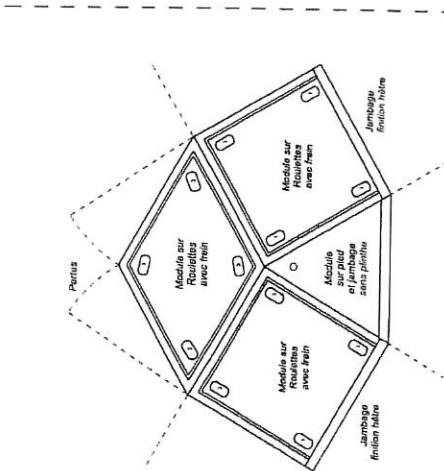
Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE

Echelle

**CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A FREHEL - SABLES D'OR LE
DOSSIER 230301 CHANTIER IND.A 30/09/2025 306.13 ILLOT D'ATTAKUE (OPTION)**



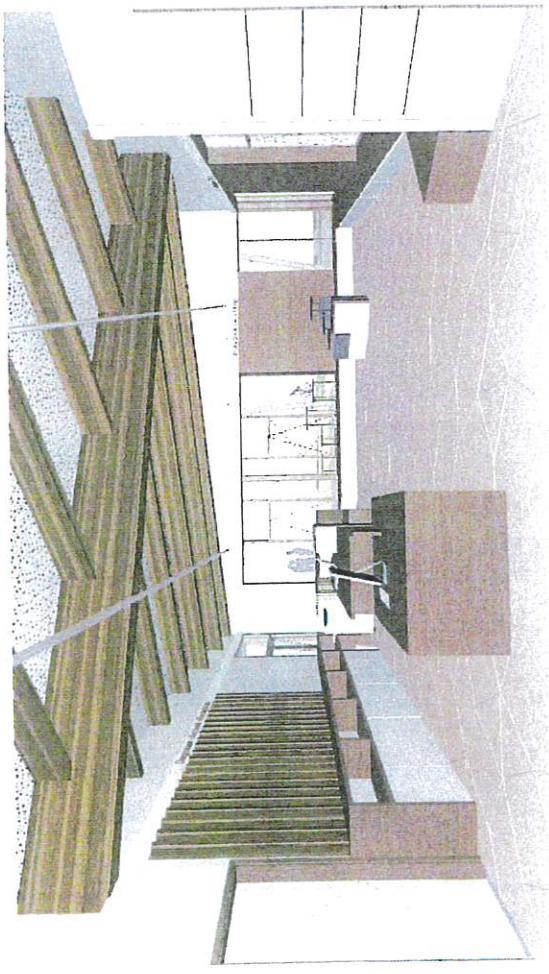
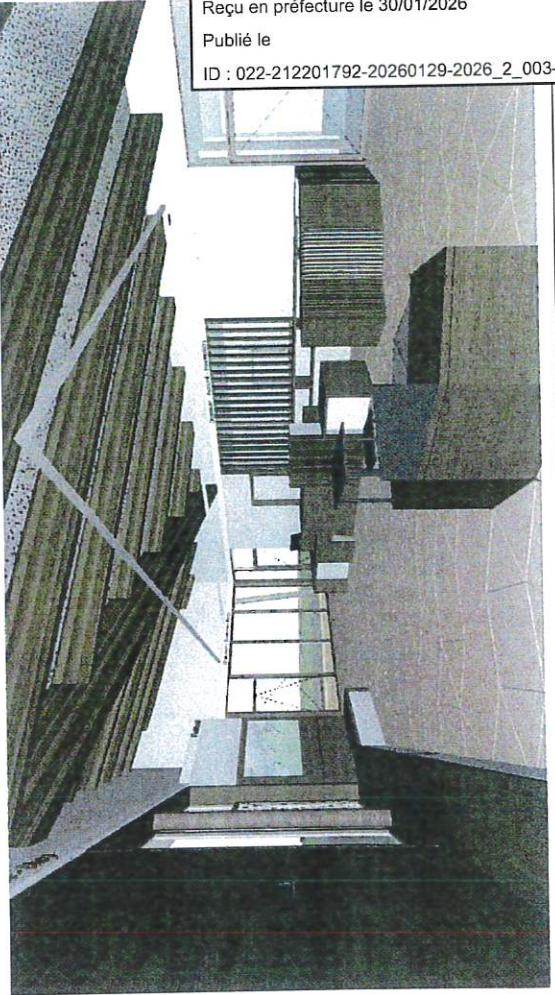
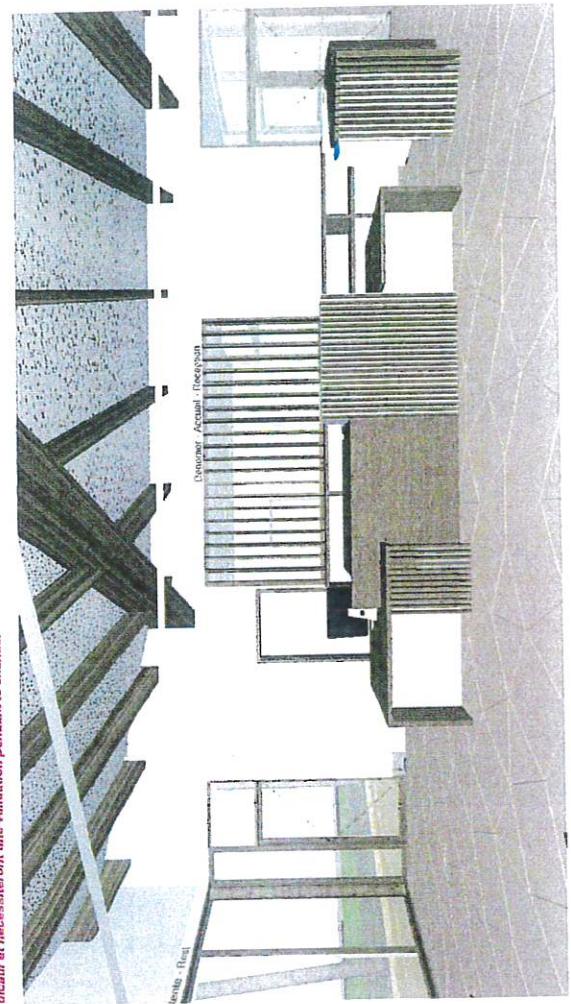
Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 022-212201792-20260129-2026_2_003-DE



CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME A FREHEL - SABLES D'OR LE

30/09/2025

DOSSIER 230301 CHANTIER IND.A

306.14 PERSPECTIVES

SÅBÅ
ARCHITECTS